

**Remise du Livre Blanc Pénitentiaire :**  
**La CGT Pénitentiaire reste**  
**Sur sa faim !!!**

Le Garde des Sceaux, Jean Jacques URVOAS, avait confié au sénateur M. Jean René Lecerf, la présidence d'une commission chargée de la rédaction d'un « Livre Blanc » Pénitentiaire. Il devait définir la stratégie à adopter dans les prochaines années concernant le service public pénitentiaire et, plus précisément, en matière d'immobilier carcéral et de politique pénale.

Après avoir passé plusieurs mois à auditionner les différents acteurs et professionnels (dont les organisations syndicales), le « Livre Blanc » pénitentiaire est finalisé. Il a été remis ce matin, au Ministre de la Justice, par le président de cette commission. La Presse était conviée à cette remise. Les syndicats, non, ça devient pénible ce dialogue social !

**Ce sont 24 propositions qui composent ce rapport, axées principalement sur la feuille de route que lui avait confié le Ministre. Si certaines de ces propositions vont dans le bon sens, la CGT Pénitentiaire reste dubitative quant à la réelle volonté de changement pourtant scandée au ministère.**

Les recommandations sont dans la même lignée que les politiques adoptées ces derniers mois, avec comme pivot, le « tout-carcéral ». Dans un contexte de surpopulation pénale record, avec comme actualité, l'alerte lancée par la directrice de la MA Villepinte, établissement avec un taux d'occupation jamais atteint de 201%, la seule réponse apportée ne peut être une loi de programmation et la construction à l'aune de 2025, de places de prisons supplémentaires.

Partant de là, le manque d'ambition est patent. Même si le Livre effleure, ici ou là, les alternatives possibles à l'incarcération, comme par exemple dans la **Proposition n° 1** : « Dynamiser la recherche d'alternatives à l'incarcération pour les personnes prévenues, ainsi que les aménagements de peine pour les personnes condamnées. De plus, réguler les flux d'incarcération, d'orientation et d'affectation des condamnés afin de respecter strictement les capacités d'accueil des nouveaux établissements et d'accompagner la résorption de la surpopulation dans les établissements existants », aucune réflexion nouvelle n'a été portée sur les courtes peines et la prévention de la récidive. **Pourtant, plus de 36% des détenus condamnés, incarcérés en Maison Arrêt, exécutent une peine inférieure à un an. Le respect stricte demandé du respect des places créées résonnent comme un déjà vu éculé, un vœu pieux.**

**La question n'étant pas d'être strict ou laxiste, voir volontariste mais surtout celle d'être efficace !**

Que dire de la sémantique employée sur la question du Partenariat Public Privé (PPP) : **Proposition 23** : « Faire preuve d'une grande vigilance quant au recours

éventuel à des marchés de partenariat (ex-PPP) afin de conserver sur le long terme les marges indispensables pour financer le fonctionnement et l'entretien des bâtiments existants ». Le Livre renvoie pour se prononcer aux travaux confiés à l'IGF sur le sujet et le rapport qu'elle doit rendre sur les PPP !

### **Là encore, ça manque de clarté et de courage !...**

Concernant le personnel pénitentiaire, quelques propositions y figurent sans réellement rénover drastiquement notre manière de travailler, ni changer outre mesure l'exercice de nos missions de service public au quotidien comme les **Propositions 15 et 16** : « Concevoir des établissements offrant des espaces de travail apaisants pour les personnels et valoriser l'identité professionnelle des surveillants en s'appuyant sur la diversité des missions exercées par ces agents ». **Là encore, ce rapport ne va pas assez loin.**

S'il est judicieux de concevoir des établissements à taille humaine, comme le revendique la CGT Pénitentiaire depuis des années, la valorisation de notre métier ne peut se cantonner qu'à l'unique diversité de nos missions ou à des détentions « apaisantes ». Les agents ont besoin de se sentir un des maillons essentiels et utile de la chaîne pénale.

**L'amélioration de nos conditions de travail doit passer par la mise en place d'une politique pénale nouvelle et progressiste, avec des surveillants formés juridiquement pour répondre au plus juste aux interrogations de la population pénale. Sans évoquer le fait qu'une détention apaisée est aussi une détention non surchargée !**

### **La formation initiale et continue des personnels est donc une priorité pour la CGT Pénitentiaire.**

Enfin, si la CGT Pénitentiaire n'a jamais été hostile à la mise en place du module respect, on ne peut écarter le fait qu'il est primordial d'apporter une solution viable quand à la prise en charge des personnes détenues dans les autres structures. Et cette solution ne peut passer par la classification de nos établissements (maison d'arrêt et centre pour peine) par niveau de sécurité comme proposé. Ce procédé viendrait, à coup sur, compliquer notre travail au quotidien et aurait l'effet inverse de celui escompté. Sans compter que la proposition de parloirs par « SKYPE » est ahurissante !

**En conclusion, même si ce rapport a le mérite d'exploiter certaines pistes, il n'innove en rien par son contenu. Il donne même à ses lecteurs un sentiment de vide quant aux propositions faites. Après plus de trente ans d'une politique pénale désastreuse, faisant de l'incarcération l'alpha et l'oméga, il serait grand temps que nos politiciens en tirent les enseignements.**

### **L'avenir de l'Administration Pénitentiaire et des personnels en dépend !!!**